



Compte rendu de la réunion Adelf-Epiter 11 mars 2015

Réunion à la Paris (DGS) de 17h à 19h

Présents :

Maya Allan, Gilles Desvé, Philippe Germonneau, Brigitte Helynck, Corinne Le Goaster, Yves Martin-Prével, Marie-Hélène Metzger, Rachid Salmi, Françoise Bonnet.

Présents par téléphone :

François Dabis, Lise Grout, Hubert Isnard

Absents, excusés :

Mathilde Alexandre, Geneviève Chene, Anne Gallay, Anouk Haeringer-Cholet, Desmon Houinato, Emmanuel Lagarde, Alain Leveque, Robert Meslé, Laurence Meyer, Anne Mosnier-Mantel, Pierre-Marie Preux, Annie Sasco, Nadia Ségala

ORDRE DU JOUR

1. Rappel des raisons ayant conduit au CA commun.
 2. Pour chacune des associations : analyse de la situation et des difficultés rencontrées, activités spécifiques.
 3. Discussion sur ce que les associations ont en commun, ce qui les différencie et ce qu'elles ont de complémentaire, dans les domaines scientifique et administratif ; pistes de collaboration, activités et moyens à mutualiser.
 4. Conclusion, plan d'action.
-

Rappel des raisons ayant conduit à la réunion

L'idée d'un rapprochement des deux associations est récurrente et a déjà été proposée plusieurs fois sans qu'il y soit donné suite. Adelf et Epiter organisent depuis 2004 un congrès bisannuel commun, se sont regroupées (avec Espel) pour bénéficier d'une subvention commune de la part de la DGS, ont de nombreux adhérents communs et ont à faire face à des difficultés identiques (renouvellement des membres actifs, paiement des cotisations, etc.). En septembre 2014, au cours des dernières AG des deux associations, il a été décidé d'organiser une réunion des membres des deux CA pour envisager des modalités de rapprochement des deux associations.

Analyse de la situation et des difficultés rencontrées, activités spécifiques

E p i t e r

Château de Vacassy 12, rue du Val d'Osne 94415 St-Maurice Cedex
Tél. : +33 (0)1 42 83 35 54 Fax : +33 (0)1 55 12 53 35 E-mail : epiter@epiter.org

Association à but non lucratif (loi 1901) déclarée le 12 juin 1985

Siret n°: 390 367 886 00020

Reconnue au titre de la formation professionnelle n° 11-94-0324694

L'Adelf et Epiter sont des associations qui regroupent des professionnels de l'épidémiologie français ou francophones dont la pratique est orientée pour les premiers plutôt vers la recherche, et pour les seconds plutôt vers l'aide à la décision. L'Adelf a été créée en 1976, Epiter en 1985 ; depuis, le paysage épidémiologique a changé tout comme le métier d'« épidémiologiste » qui a évolué et s'est diversifié. Dans ce contexte les spécificités de départ des deux associations sont moins nettes. Dans un cadre plus large, il est à noter qu'Adelf et Epiter sont des associations généralistes, or les adhérents potentiels semblent préférer des associations plus spécialisées.

L'Adelf est plutôt active dans l'organisation de congrès et colloques en France et à l'étranger, et dans les expertises. Epiter, outre ces deux activités, organise régulièrement des formations ponctuelles.

Les principales difficultés listées par les deux associations sont :

- Comment attirer des adhérents ?
- Comment faire entrer les cotisations ?
- Quelles activités organiser ?

Discussion

La discussion s'est poursuivie autour de différents thèmes :

- ❖ Quel est l'intérêt d'un rapprochement ?
 - Permettre une meilleure visibilité du champ scientifique de l'épidémiologie, la distinction recherche / terrain n'étant pas forcément évidente (pour les nouveaux adhérents, les équipes ou associations les pouvoirs publics, les industriels.....) ce qui n'est pas incompatible avec une présentation des spécificités de l'une et l'autre association.
 - Avoir une offre plus complète d'activités à proposer aux adhérents.
 - Augmenter la masse critique en mobilisant les membres des 2 associations pour faire vivre les forums de discussion, répondre aux demandes sur des points méthodologiques, des informations techniques, ...
- ❖ Une fédération d'associations serait-elle la solution ?
 - Il en existe dans l'UE.
 - Une possibilité serait d'élargir à d'autres associations d'épidémiologistes existantes en France telles que l'AEEMA, l'Aderest.
 - Ce pourrait être une porte d'entrée dans l'IEA.

Conclusion, plan d'action

A l'issue des discussions, il est proposé de tester ce rapprochement, au cours d'une phase de « fiançailles », en entreprenant des actions communes, sur les plans à la fois scientifique et administratif, afin de démontrer la plus-value :

- Organiser un réseau de correspondants par région / pays.
- Proposer plus de formations méthodologiques en « collant » aux nouvelles tendances et technologies de la profession.
- Réfléchir à un site Internet commun.
- Réaliser un bulletin d'information commun.
- Mutualiser des tâches administratives, notamment pour le paiement des cotisations, et proposer une cotisation conjointe Adelf et Epiter.

Concrètement, il s'agit :

- de rédiger, pour fin avril, un texte pour exposer les orientations proposées ;

E p i t e r

Château de Vacassy 12, rue du Val d'Osne 94415 St-Maurice Cedex
Tél. : +33 (0)1 42 83 35 54 Fax : +33 (0)1 55 12 53 35 E-mail : epiter@epiter.org

Association à but non lucratif (loi 1901) déclarée le 12 juin 1985

Siret n°: 390 367 886 00020

Reconnue au titre de la formation professionnelle n° 11-94-0324694

- de soumettre ce texte aux adhérents des deux associations en le mettant sur un forum de discussion afin de recueillir leurs avis et suggestions sur les propositions de rapprochement.
- d'établir un planning des tâches et réunions
- d'organiser un CA en commun par an

Le prochain congrès commun Adelf-Epiter qui aura lieu en 2016 à l'EHESP à Rennes sera l'occasion de faire le bilan de cette phase de « fiançailles ».

E p i t e r

Château de Vacassy 12, rue du Val d'Osne 94415 St-Maurice Cedex
Tél. : +33 (0)1 42 83 35 54 Fax : +33 (0)1 55 12 53 35 E-mail : epiter@epiter.org
Association à but non lucratif (loi 1901) déclarée le 12 juin 1985
Siret n°: 390 367 886 00020
Reconnue au titre de la formation professionnelle n° 11-94-0324694